

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dis-

soute: **Jean Frigerio SA, Genève**
2. Nom et siège de la société anonyme repreneuse: Arn et

Wüthrich SA, Genève
3. Décision par: L'assemblée générale extraordinaire
4. Date de la décision: 30.01.2002
5. Echéance de préavis des créances: **11.03.2002**
6. Adresse pour la déclaration des créances: Arn, Wüthrich

& Frigerio SA (précédemment "Arn & Wüthrich SA"), rue de

Saint-Jean 73, 1201 Genève
7. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers

de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs préten-

tions.
8. Remarques: A défaut de manifestation contraire dans le

délai imparti, la société Arn et Wüthrich SA deviendra seule

débitrice vis-à-vis des créanciers de la société Jean Frigerio

SA. L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la so-

ciété a l'intention de demander la procédure de radiation

anticipée selon l'article 745 alinéa 3 du Code des Obligati-

ons.
- Etude de Mes Bernasconi & Terrier, notaires

1205 Genève
- (00327812)